



# Lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les transports



**Les actions des opérateurs  
de transport public et  
ferroviaire**

Mai 2023



# Sommaire

<b>Présentation de l'UTP</b>	<b>4</b>
<b>Editorial</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Prévenir et sensibiliser</b>	<b>7</b>
<b>Sensibiliser par des campagnes de communication</b>	7
Des actions de communication à destination de l'ensemble des voyageurs	7
Des interventions ciblées auprès des publics jeunes	10
<b>Rassurer et sécuriser son environnement</b>	10
Le déploiement de marches exploratoires	10
La possibilité de descente à la demande	12
<b>Réagir face aux atteintes sexistes</b>	<b>13</b>
<b>Former les salariés</b>	13
La formation à l'accueil de la parole des victimes	13
La formation à l'accompagnement des victimes	15
<b>Donner les moyens d'alerter</b>	16
Les outils à dispositions des victimes	16
Des services et partenariats innovants	17
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>
<b>Pour en savoir plus ...</b>	<b>21</b>

# Présentation de l'UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle du transport public urbain, des entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et des gestionnaires d'infrastructure ferroviaire en France. Elle représente la profession, négocie les conventions de branches avec les partenaires sociaux, et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit l'équivalent de 100 000 salariés et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit l'équivalent de 160 000 salariés répartis sur le territoire français.

Dans le transport urbain, certaines entreprises sont liées à des groupes de transport comme Keolis, Groupe RATP, Transdev, Moventia. D'autres sont des entreprises privées sans lien avec un groupe de transport ou des entreprises relevant de l'économie publique locale (régies, EPIC, SPL) qui peuvent être membres de l'association AGIR -Transport.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires. Il s'agit d'Arriva, Captrain France, CargoBeamer AG, Colas Rail, Compagnie du Blanc Argent, DB Cargo France, Europorte / Getlink, Eurostar Group, Fret SNCF, Groupe RATP, Keolis, Le Train, MESEA, Objectif OFP, Railcoop, RDT 13, RRT PACA, SBB Cargo international, SNCF Gares & Connexions, Groupe SNCF, SNCF Voyageurs, Transdev, Transdev, TRENITALIA France.

Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure ferroviaire (LISEA, SNCF Réseau) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

***Pour en savoir plus, scannez-moi !***



# Editorial

Nos bus, nos tramways, nos métros, nos trains sont le décor de la vie quotidienne de millions de nos concitoyens chaque jour. La majorité sont des femmes. Leur sécurité est une priorité absolue.

En tant que femme et responsable d'une entreprise de transport public, c'est un sujet qui me touche tout particulièrement.

Je suis donc fière, en ma qualité de Présidente de l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP), de porter la voix de tous ces opérateurs, qui, aux côtés de leurs Autorités Organisatrices, se mobilisent chaque jour sur le terrain pour lutter contre les atteintes sexistes et sexuelles et permettre à des millions de femmes de voyager en toute sécurité et en toute sérénité.

Prévention par des campagnes de communication pour sensibiliser l'ensemble des voyageurs, organisation de marches exploratoires et de descentes à la demande pour rassurer les voyageuses et sécuriser leur environnement, mise à disposition d'outils pour donner l'alerte et bien-entendu formation de nos salariés à la fois pour accueillir la parole des victimes et pour les accompagner : les opérateurs de transport public et ferroviaire sont pleinement engagés et ce guide en est un témoignage.

En valorisant des dispositifs ayant fait leurs preuves sur le terrain, nous espérons que ce guide pourra inspirer de nouvelles initiatives partout en France.

Je veux le redire aux femmes victimes d'atteintes sexistes ou sexuelles et à toutes celles qui ont parfois craint de prendre les transports en commun : nous, opérateurs, continuerons de mettre tout en œuvre pour lutter contre l'intolérable. J'en fais une cause prioritaire.

*« Nous, opérateurs, continuerons de mettre tout en œuvre pour lutter contre l'intolérable. J'en fais une cause prioritaire »*

**Marie-Ange DEBON, Présidente de l'UTP**



# Introduction

Les atteintes sexistes et sexuelles désignent tout acte de violence ou d'intimidation, allant de l'outrage sexiste à l'agression physique, commises en considération du sexe de la personne et causant ou étant susceptible de causer une souffrance.

Souscrivant pleinement à l'engagement du Gouvernement dans la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles, les opérateurs de transports urbain et ferroviaire ont mis en œuvre un ensemble de mesures visant à assurer la sûreté des voyageurs et voyageuses.

En effet, si celles-ci sont majoritairement dirigées vers les femmes (74% selon le *bilan 2021 des atteintes sexistes dans les transports*), ce sujet est l'affaire de tous : opérateurs de transport, Autorités Organisatrices de la Mobilité, Associations, Pouvoirs publics ...

Ainsi, dans le prolongement du renforcement de l'arsenal législatif visant à sanctionner ces faits, les opérateurs de transport urbain et ferroviaire réunis au sein de l'UTP s'engagent en :

- Organisant la remontée et le recueil de ces faits ;
- S'impliquant pleinement dans les travaux ministériels relatifs à la formation des salariés, la mise en œuvre de recommandations concernant la descente à la demande, les marches exploratoires ;
- Déployant des stratégies de sensibilisation et prévention de ces faits, au moyen notamment de campagnes d'information à destination de tous et toutes ;
- Développant des partenariats étroits avec les acteurs locaux ;
- Mettant en œuvre des outils d'alerte, de signalement, de remontée d'informations afin de lutter activement contre la commission de ces faits.

Le présent guide a pour objet de présenter, sans exhaustivité, les actions menées par les opérateurs adhérents à l'UTP. Il vise à confirmer l'engagement fort des réseaux dans la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles et inspirer des initiatives futures sur le sujet.

**Ce guide s'articule autour de deux axes :**

- **Les actions en matière de prévention et de sensibilisation,**
- **Les actions en matière de réactions face à ces atteintes.**

**L'UTP remercie l'ensemble de ses adhérents pour leur participation et leur contribution à l'élaboration de ce guide et leurs actions.**

# PREVENIR ET SENSIBILISER

## Sensibiliser par des campagnes de communication

Parce qu'ils constituent des espaces publics dans lesquels se côtoient toutes les populations, les réseaux de transport font l'objet d'une variété d'actions mise en place pour lutter contre les atteintes faites aux femmes.

Sans exhaustivité, l'UTP souhaite avec ce guide mettre en lumière les actions marquantes développées par les réseaux. Les violences faites aux femmes dans les transports sont un sujet d'inquiétude. Il s'agit de sensibiliser sans inquiéter, et cela auprès de publics divers. Par la sensibilisation des voyageurs ou de publics spécifiques, communiquer sur ce sujet permet de montrer que les violences faites aux femmes ne sauraient être passées sous silence.

La sensibilisation aux atteintes sexistes et sexuelles dans les transports se traduit par le développement d'une communication adaptée auprès de divers publics et notamment :

- **Des actions de communication à destination de l'ensemble des voyageurs**

### Le réseau TCL de Lyon (Keolis)

Le réseau Keolis Lyon a développé une campagne de communication visant à insister sur le rôle du témoin en matière de lutte contre le harcèlement sexiste. Ce réseau a également développé un guide visant à rappeler à chacun (victimes, témoins...) qu'il peut agir pour lutter contre ces atteintes.



### Le réseau Ilévia à Lille (Keolis)

Le réseau a développé une campagne de communication qui cible des comportements pouvant être banalisés. Ces affiches rappellent les numéros à composer en cas d'urgence ou plus largement pour solliciter une prise en charge lorsqu'une femme est confrontée à ces faits de violence, y compris dans un environnement plus large que celui des transports.



### Le réseau Tisséo à Toulouse

Le réseau de Toulouse distribue au sein de son réseau un « *Guide pour agir contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles* ». Ce guide rappelle, de manière synthétique et pratique, que les comportements de harcèlement ou d'outrage sexiste n'ont pas leur place sur le réseau. Une victime, comme un témoin peuvent agir en signalant ces faits. Ce guide insiste également sur l'importance du dépôt de plainte ainsi que les numéros d'urgence, de soutien et de conseil.

Une campagne de communication a également été développée en s'adressant directement aux harceleurs afin d'attirer l'attention sur ces comportements. Ces campagnes visent à lutter contre la banalisation de tels faits.



### Le réseau Astuce à Rouen (Transdev)

Le réseau Astuce à Rouen a déployé une campagne de communication qui interpelle l'ensemble des voyageurs sur les violences envers les femmes. La campagne rappelle notamment les peines encourues par les auteurs de ces comportements condamnables.





## Le réseau SNCF

Le 25 novembre dernier, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la SNCF a réalisé une opération de sensibilisation auprès des voyageurs qui s'est traduite par la mise en place de point de contact en gare et par des opérations dans les trains.

L'objectif est d'échanger avec les usagers sur leur expérience dans les gares et les trains de la SNCF, de communiquer des informations sur les aspects juridiques et de les sensibiliser aux moyens d'alerte mis à leur disposition, tel que le numéro d'alerte 31 17 (31 17 7 par SMS).

Lors de cette opération la SNCF a mobilisé 30 gares dont 16 en Ile-de-France, son personnel SUGE/Transilien, SUGE/TER et distribué 15 000 flyers et 3117 cartes.



## La méthode des « 5D »

Lancé par L'Oréal Paris, l'ONG Hollaback! et la Fondation des Femmes en partenariat avec la SNCF, la RATP et Île-de-France Mobilités, Stand Up a pour but de sensibiliser et de former le plus grand nombre aux situations de harcèlement. Stand Up propose notamment dans ses formations la « règle des 5D », chaque « D » correspond à une technique qu'il est possible d'utiliser pour intervenir en toute sécurité si l'on se retrouve témoin de harcèlement de rue : distraire, déléguer, documenter, diriger et dialoguer.

Ces formations invitent chacun à se former : salariés mais également grand public. Un marque page avec le lien vers la formation en ligne et une description de la méthode a été distribué dans plusieurs gares franciliennes.

En 2022 l'opération a été reconduite pour le 8 mars, du 3 avril au 10 avril 2022 pour la semaine de lutte contre le harcèlement de rue et la semaine du 25 novembre.



• Des interventions ciblées auprès des publics jeunes

**Le réseau Stas à Saint-Etienne (Transdev)**

Depuis plusieurs années, le réseau de Saint-Etienne sensibilise les jeunes publics aux questions d'égalité femme-homme dans son réseau. Cette initiative se traduit notamment par le passage dans plusieurs établissements scolaires. L'édition de petits films accompagne l'aspect pédagogique.



**Le réseau RATP**

Pour sensibiliser les adolescentes sur les agressions sexuelles et sexistes dans les transports, la RATP s'est associée à l'influenceuse Sarah la crieuse sur TikTok. L'opération consiste à recueillir sur TikTok le témoignage de jeunes voyageurs victimes ou témoins de harcèlement sexuel. Ces récits sont complétés par l'intervention d'un agent de la RATP et des échanges avec Sarah La Crieuse.



En outre, sur la première semaine de rentrée, la RATP distribue un guide « mon premier trajet Solo » afin de sensibiliser les plus jeunes aux règles d'utilisation des transports et notamment informer sur l'assistance pouvant être recherchée auprès des agents « si quelqu'un t'embête ».



**Rassurer et sécuriser son environnement**

Le sentiment d'insécurité dans les transports en commun naît d'une combinaison de divers facteurs et touche une part importante des voyageurs et des voyageuses (45 % parmi lesquels 51 % de femmes, *Etude ONDRP, Janvier 2018*). Deux dispositifs permettent de répondre à cette inquiétude : les marches exploratoires et la descente à la demande.

• Le déploiement de marches exploratoires

Le concept des « marches exploratoires », d'inspiration anglo-saxonne et expérimenté pour la première fois dans les années 1990, se définit comme l'action de groupes de personnes volontaires, en particulier

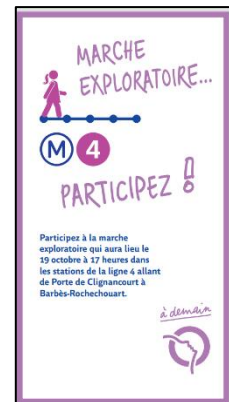
de femmes, qui parcourent un secteur donné afin d'identifier les espaces générateurs d'insécurité. Un rapport contenant des recommandations spécifiques est élaboré et transmis aux autorités compétentes qui établissent, à partir de ce document, un programme d'actions. Cet outil a vocation à mieux comprendre les voyageuses et leur sentiment d'insécurité dans les transports. Les marches exploratoires permettent ainsi une approche participative de la construction des espaces.

Les opérateurs de transport public et ferroviaire font du déploiement des marches exploratoires un outil de prévention, à l'occasion desquelles plusieurs modes de transport font l'objet d'une expertise.

### Le réseau RATP

La RATP a mené une série de marches exploratoires depuis 2015 qui se sont déroulées dans une zone dense de son réseau où tous les modes de transport sont présents (bus, tramway et métro). En 2022, 5 marches exploratoires ont été organisées dans le métro. Un appel à volontaires a été lancé à destination des femmes.

Cet appel est effectué par les équipes de la ligne sur laquelle se déroule la marche. Ces agents proposent aux usagers et usagères de la ligne de participer à la marche, et coordonnent cette action. Les marcheurs et marcheuses sont par la suite conviés à une réunion de restitution de la marche et informés des actions prévues.



### Le réseau Ilevia à Lille (Keolis)

Le réseau de Lille organise deux marches exploratoires par an, permettant ainsi d'aboutir à des progrès concrets dans la conception des espaces, comme l'amélioration du visuel des bornes d'appel d'urgence pour qu'elles soient plus visibles et plus faciles à activer.



- **La possibilité de descente à la demande**

Le dispositif de « descente à la demande » offre la possibilité aux usagers de descendre entre deux arrêts de bus afin de se rapprocher de leur destination. Innovante en France, la descente à la demande se met en place progressivement. Elle est, à ce jour, proposée dans de nombreux réseaux de transport urbain.

### Le réseau Twisto à Caen (Keolis)

Le réseau de Caen a mis en place, depuis 2021, le dispositif de descente à la demande, tous les soirs à partir de 21h00 sur plusieurs lignes de bus du réseau Twisto pour les personnes seules ou accompagnées d'enfants.



### Le réseau Vitalis à Poitiers

Depuis novembre 2019, la descente à la demande la nuit entre deux arrêts est possible pour toute personne seule ou accompagnée d'enfant(s) sur le réseau Vitalis.



### Le réseau Tan à Nantes (Semitan en partenariat avec Transdev)

Nantes a été le premier réseau de France à lancer officiellement l'arrêt à la demande par une expérimentation de 6 mois (de novembre 2015 à avril 2016). Ce service a été pérennisé et cette initiative sera reprise ensuite par une dizaine d'autres réseaux en France. La première expérimentation en 2016 a montré que les clients utilisent ce service surtout entre 23h00 et 01h00.

Les arrêts demandés sont plutôt situés en fin de ligne. Pour les conducteurs, ce service apporte un cadre réglementaire et permet de protéger à la fois le conducteur dans son action d'aide au client mais aussi pour ce dernier qui se sent rassuré lors de sa demande d'arrêt.



# REAGIR FACE AUX ATTEINTES SEXISTES

## Former les salariés

Les salariés des entreprises de transports sont en première ligne pour recueillir la parole des victimes ou témoins rencontrant une situation pouvant aller de l'intimidation jusqu'au harcèlement ou à l'agression. La formation des salariés à la prise en charge première de ces victimes ou témoins apparaît dès lors comme un axe majeur de la lutte contre les atteintes sexistes dans les transports. Cet aspect est particulièrement pris en compte par l'ensemble des réseaux.

- **La formation à l'accueil de la parole des victimes**

### Le réseau TLC à Lyon (Keolis)

Le réseau de Lyon a mis en place un module pour sensibiliser plus particulièrement les salariés en contact avec le public afin d'aborder la question de la prise en charge des victimes : quels mots utiliser, comment agir avec bienveillance à l'égard d'une personne sollicitant de l'aide.

Cette formation est faite en lien avec le programme « *Stand Up* ».

### Le réseau SNCF

La formation des agents SUGE (service de sûreté de la SNCF), répondants de la plateforme 31 17, passe par une sensibilisation particulière à l'écoute et à la compréhension et sur la réponse appropriée à fournir aux victimes d'atteintes sexistes/sexuelles, par téléphone ou SMS. Elle a été développée en partenariat avec l'association HandsAway.



En outre, à travers un partenariat avec les services de gendarmerie, ces agents ont également bénéficié d'une formation, en novembre 2022 et janvier 2023, pour une meilleure prise en compte des victimes de violences sexistes et sexuelles, tant sur les aspects juridiques que sur les postures à adopter dans ces circonstances. L'objectif : transmettre une méthodologie axée sur la prise en compte des contraintes du milieu ferroviaire et des prérogatives des agents.

### Le réseau Etang-Salon-Côte Bleue à Vitrolles (Transdev)

Les agents commerciaux de l'agence Pierre Plantée à Vitrolles ont tous été formés à la méthodologie des 3R développée par UMay (3R pour Recueillir, Rassurer, Renseigner) qui leur dispense les bons réflexes et l'attitude à observer pour accueillir, dans un environnement rassurant, les personnes victimes ou témoins d'agressions sexistes qui se présenteraient à l'agence. Il s'agit d'accompagner ces personnes en attendant leur prise en charge par les autorités compétentes (police ou gendarmerie) si cela est nécessaire. Par ce biais, l'agence Pierre Plantée a rejoint le réseau de Safe Places Umay sur le territoire et est valorisée comme tel auprès des voyageurs.

### **L'Académie by Transdev & la formation pour prévenir le harcèlement sexiste et les violences sexuelles faites aux femmes dans les transports**

Au travers d'une formation complète d'une journée à destination des équipes de contrôle, des responsables marketing et communication, il s'agit de permettre aux participants de :

- Identifier un comportement ou un outrage sexiste et une agression sexuelle ;
- Connaître le cadre juridique de lutte contre les agissements sexistes et les violences faites aux femmes ;
- S'approprier les douze engagements du plan gouvernemental contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun ;
- Connaître, appliquer et diffuser la procédure de prise en charge des victimes en adoptant les postures d'accompagnement adaptées.

La formation s'articule autour d'ateliers tels que :

- Un atelier intitulé « *Caractériser les agissements observés* » en s'appuyant sur le jeu ANACT (démarche de prévention des risques d'agissements sexistes) ;
- Un atelier visant à apprendre à rédiger un rapport circonstancié par écrit ;
- Un atelier permettant d'apprendre aux agents à restituer oralement.

### **Le réseau RATP**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la RATP a mis en place un nouveau dispositif pour renforcer sa lutte contre le harcèlement dans les transports et pour assurer un soutien adapté aux victimes. A travers ce dernier, la RATP réaffirme sa détermination sur ce sujet.

Le plan d'actions depuis 2 ans a accompagné la formation des agents sur un processus de prise en charge des victimes et d'accompagnement vers le dépôt de plainte. Un programme de capsules avec vérification d'acquis est disponible pour les 6 500 agents terrains.

Le processus de prise en charge se déploie en 2023 sur le réseau de surface tramway et bus. Il est également accompagné de formation continue et de capsules pour que l'ensemble des 16 000 machinistes et les 2 000 personnels, affectés aux équipes tramway, soient formés.

- **La formation à l'accompagnement des victimes**

### **Le réseau T2C à Clermont Ferrand**

Le réseau de Clermont-Ferrand a mis en place dans le cadre de l'accompagnement de ses salariés à l'accueil et à la réaction face à des faits de violence et de harcèlement, des fiches remises aux victimes lorsqu'elles se signalent aux agents. Ces fiches visent à rappeler les numéros utiles.

Il est également mis en place une procédure de rappel des victimes pour les renseigner sur les moyens mis à leur disposition afin, si besoin, de les soutenir dans le dépôt de plainte (vidéoprotection par exemple).

### **Les réseaux SNCF et RATP**

Ces réseaux ont mis en place des procédures visant à proposer aux victimes un accompagnement au dépôt de plainte par les agents SUGE (service de sûreté de la SNCF) et GPSR (service de sûreté de la RATP). Il s'agit d'apporter une assistance concrète dans l'accomplissement et la facilitation de démarches pour enclencher l'action pénale.

Par exemple, les agents SUGE en civil affectés à l'Unité Civile (UC), qui peuvent appréhender certains comportements d'atteinte sexiste de manière discrète, assistent également les victimes dans leurs démarches auprès des services de police.

La RATP a quant à elle déployé en lien avec la Préfecture de police un processus de prise en charge des victimes depuis mars 2021 sur le réseau ferré et plus récemment sur le réseau de surface.

Afin de faciliter et d'accélérer la prise en charge d'une victime, l'agent prend directement contact avec un commissariat de la Brigade des Réseaux Ferrés pour qu'elle puisse déposer plainte rapidement.

### **Le réseau RTM à Marseille**

Ce réseau a noué un partenariat avec les services de police afin de renforcer leurs liens et de faciliter les interventions. Ce partenariat permet de mieux coordonner en lien avec des salariés spécialement mobilisés sur ce sujet, les actions communes et les remontées et suivies de faits.

## Donner les moyens d’alerter

La prévention des atteintes sexistes et sexuelles dans les transports en commun constitue une priorité majeure d’action pour les opérateurs de transport public et ferroviaire, qui s’inscrit, en France, dans le cadre d’une politique publique. Réunis autour de cet enjeu, l’ensemble des acteurs (publics et privés) poursuivent un objectif commun : mettre en œuvre des réalisations concrètes et pérennes, permettant d’améliorer la sécurité objective ainsi que le sentiment de sécurité des femmes dans les transports en commun.

Lorsque l’entreprise envisage de s’inscrire dans une démarche d’action concernant les atteintes sexuelles et sexistes faites aux femmes, elle doit s’interroger sur les différentes parties prenantes permettant de donner de l’impact à son action. Un dialogue avec l’ensemble des acteurs locaux et nationaux est primordial. Cela permet à l’opérateur de s’inscrire au-delà de l’action qu’il mène sur son réseau de transport.

- **Les outils à disposition des victimes**

### Le réseau SNCF et RATP

Les opérateurs mettent à disposition des bornes d’appels ou d’interphonie disposées dans les espaces de transport, le plus souvent sur les quais. Il existe ainsi 5 000 bornes d’appel, dont 3 000 dans le métro et le RER, qui sont à la disposition des voyageurs dans toutes les gares et stations du réseau RATP et 1 300 bornes d’appel d’urgence dans les gares SNCF en Ile-de-France.

Il existe également un numéro d’alerte unique sur le réseau en Ile-de-France : le 31 17 et par SMS 31 17 7 , numéro valable sur tout le réseau SNCF.

Ce dispositif couvre un champ assez large : sûreté, harcèlement sexiste, secours et assistance. Il existe aussi une application à télécharger sur téléphone portable « alerte 31 17 ».

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE ATTEINTE SEXISTE OU SEXUELLE**

Appelez immédiatement le numéro d’alerte SNCF **31 17\*** ou envoyez un sms au **31 17 7\*\***, 24h/24 - 7j/7.

- ✓ Les agents de Sûreté Ferroviaire luttent activement contre les atteintes sexistes et sexuelles.
- ✓ **Les violences sexistes et sexuelles sont interdites et punies par la loi.** Pour en savoir plus : [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

\*Appel et numéro enregistrés même si masqués / appel gratuit  
\*\* SMS et numéro enregistrés même si masqués / prix sms de votre opérateur

**Pour arrêter un agresseur il faut du courage, mais surtout un téléphone.**  
VICTIME OU TÉMOIN DE HARCELEMENT, APPELEZ LE **3117**

**Faites taire les insultes sans prononcer un mot.**  
VICTIME OU TÉMOIN DE HARCELEMENT, ENVOYEZ UN SMS AU **31177**

**Envoyez un SOS avec un simple SMS.**  
VICTIME OU TÉMOIN DE HARCELEMENT, ENVOYEZ UN SMS AU **31177**

**Vous n’avez pas de ceinture noire de karaté mais vous avez un pouce.**  
VICTIME OU TÉMOIN DE HARCELEMENT, APPELEZ UN AGENT SUR LIGNE

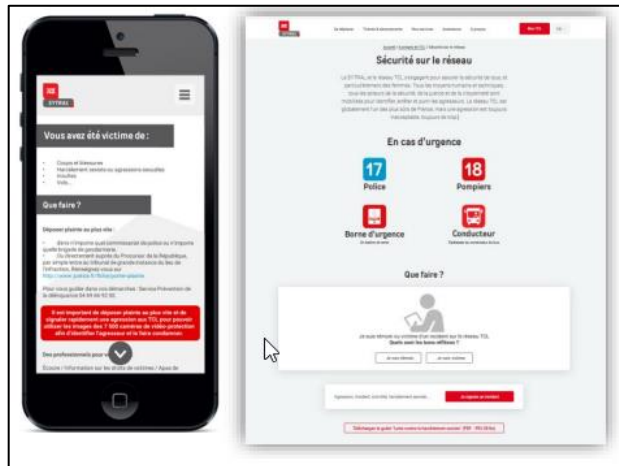
CHACQUE ALERTE FAIT RECULER LE HARCELEMENT DANS LES TRANSPORTS



### Le réseau TCL à Lyon (Keolis)

De nombreux réseaux de transport ont mis en place des plateformes disponibles sur leur site internet pour permettre aux victimes de signaler les atteintes et de les accompagner dans leur démarches.

Depuis 2019, le réseau TCL à Lyon (Keolis), en lien avec SYTRAL Mobilités, a mis en place un dispositif de signalement sur son site Internet, pour tous les faits d'insécurité rencontrés, dont les atteintes sexistes et sexuelles.



Il s'agit d'un dispositif permettant de prendre en compte des incidents de sûreté qui n'auraient pas été portés à la connaissance de l'opérateur autrement. Cette plateforme permet également d'apporter des réponses individuelles et d'accompagner la victime dans ses démarches.

- Des services et partenariats innovants

### Le réseau RTM à Marseille

RTM ALERTE est un service accessible depuis l'application mobile RTM. Depuis le 16 janvier 2023, une nouvelle fonctionnalité d'alerte est disponible sur l'application.

Un bouton SOS permet de déclencher une alerte, par appel ou par message pour plus de discrétion.



## Le partenariat UMay-Transdev

Transdev devient partenaire de UMay, l'application mobile de référence en France contre le harcèlement de rue. Les signalements des utilisateurs et utilisatrices de l'application UMay qui se sont sentis en insécurité, victimes de harcèlement ou d'agression au cours des 30 dernières minutes sont visibles dans l'application pour les autres utilisateurs afin de leur garantir un déplacement urbain plus sûr. Avec 60 000 téléchargements depuis son lancement et 30 000 utilisateurs actifs, elle est l'application de référence en France.

UMay s'appuie aussi sur un réseau de 6 000 établissements qu'elle labellise safe places (lieux sûrs).

Une expérimentation a été lancée sur les réseaux urbains de Vitrolles et de Salon de Provence.



## Le dispositif « Demandez Angela »

Les réseaux Tango (Transdev) à Nîmes et TBM à Bordeaux (Keolis) s'inscrivent dans le dispositif « Demandez Angela » qui vise à accueillir toute personne en situation de harcèlement ou d'insécurité.

« Demandez Angela » est un dispositif qui permet à toute personne se sentant en insécurité, d'obtenir de l'aide grâce au nom de code « ANGELA » qui peut être adressé au personnel des réseaux de transports partenaires.

Les réseaux partenaires sont identifiables grâce à un autocollant posé notamment sur la devanture des agences commerciales.



## Le réseau Bibus à Brest (RATP Dev)

L'application WIP (« Walk in peace ») lancée par le réseau Bibus à Brest est une application de copiétonnage et d'entraide collective visant à renforcer le sentiment de sécurité dans les transports et sur l'espace public. WIP s'adresse aux voyageurs du réseau de transports Bibus mais également à tous les habitants de la métropole ayant besoin d'être rassurés dans leur mobilité quotidienne.



## Le réseau RATP

La RATP a créé un flyer, en partenariat avec la Préfecture de Police de Paris, remis aux victimes afin de les aiguiller. Il contient notamment les coordonnées d'associations d'aide aux victimes et un numéro vert dédié.

Si la victime le souhaite, la RATP prend en charge son déplacement vers le commissariat.

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi complet, la RATP a également mis en place un dispositif destiné à rappeler les victimes prises en charge par nos agents afin de s'assurer du dépôt de plainte et redonner les numéros des associations partenaires pour un soutien psychologique et juridique.



# Conclusion

Ce guide présente les actions mises en place par les opérateurs des réseaux de transport urbain et ferroviaire adhérents à l'UTP pour lutter contre les atteintes sexistes et sexuelles. Sans prétendre à l'exhaustivité, il vise d'une part à mettre en lumière les initiatives lancées par les acteurs du secteur et d'autre part à sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de prévenir et de lutter contre ces comportements inacceptables et ce en l'occurrence dans les transports publics.

Les violences faites aux femmes dans les transports prennent des formes variées et nécessitent des actions adaptées. La mobilisation de tous les acteurs concernés est primordiale. Cela passe par une meilleure compréhension des phénomènes, une collaboration étroite entre les différents acteurs et par la mise en place d'actions concrètes pour prévenir et lutter contre ces actes condamnables.

Améliorer la sécurité des femmes et de tous les usagers des transports en commun est un enjeu prioritaire pour les opérateurs de transport public. Cela nécessite une vigilance permanente, une implication continue des acteurs du secteur des transports et une sensibilisation accrue de l'opinion publique.

Les opérateurs de transport public poursuivent leurs efforts en développant de nouvelles actions et en mettant en place sur le terrain des mesures concrètes pour garantir une sécurité maximale. Cette dynamique d'équipe, en lien avec les Autorités organisatrices et les forces de police, contribue à renforcer l'attractivité des transports publics en tant que mode de déplacement sûr et accessible pour toutes et tous.

# Pour en savoir plus ...

Les initiatives publiques pour lutter contre les violences sexistes :



Le ministère chargé de Transports a réalisé un guide méthodologique (ci-contre) consacré aux marches exploratoires dans les transports afin d'accompagner chaque réseau dans chacune des six étapes de mise en œuvre de la démarche.



Le ministère chargé de Transports a réalisé un guide (ci-contre) qui présente les dix étapes clés à suivre pour mettre en œuvre ce dispositif. Il s'appuie sur les retours d'expérience des réseaux l'ayant expérimenté ou déployé.



La MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), en lien avec l'UTP et l'ensemble de ses entreprises adhérentes a élaboré en 2016 un kit pédagogique (ci-contre) qui se compose de courts-métrages et livrets d'accompagnement, fiches réflexes spécifiques à certaines professions, etc. Les outils s'adressent à l'ensemble des professionnelles et professionnels susceptibles d'intervenir auprès des femmes victimes de violences.



## À qui m'adresser ?

### **3919** Violences Femmes Info

Ce numéro d'écoute, d'information et d'orientation national est destiné (appel anonyme et gratuit) :

- aux femmes victimes de violences
- à leur entourage
- aux professionnels concernés

### **31 17** ou **31 117** (SMS)

Ce numéro d'alerte est réservé aux appels concernant la sûreté, le harcèlement, le secours et l'assistance dans les transports publics.

## CONTACTS

### **Florence Sautejeau**

*Déléguée générale de l'UTP*

fsautejeau@utp.fr

+33 (0)1 48 74 73 67

### **Mathieu Dufour**

*Département Affaires sociales et sûreté*

mdufour@utp.fr

+33 (0)1 48 74 73 24

### **Juliette Fraile**

*Département Valorisation et Communication*

jfraile@utp.fr

+33 (0)1 48 74 73 46

---

**Crédit photo de couverture** : Istock

**Crédits photo des pages intérieures** : Agir, Keolis, Transdev, RATP, SNCF

**Impression** : GL Associés Activ'Copy – 75009 Paris

**Parution** : Mai 2023







17, rue d'Anjou  
75008 Paris  
Téléphone : 33 (01) 48 74 63 51

[www.utp.fr](http://www.utp.fr)

